



Service de maintien à domicile

Tél : 01 80 40 00 09
www.retraiteplus.fr



Un service d'aide à domicile disponible partout en France

Le réseau national de structures de maintien à domicile de Retraite Plus accompagne au quotidien les personnes âgées afin qu'elles puissent rester chez elles dans les meilleures conditions.

Nous proposons les prestations suivantes :

- **Aide à la personne**

Aide à l'habillement, à la toilette, change, transfert, garde de nuit ...

- **Aide ménagère**

Ménage, rangement, repassage ...

- **Aide pratique**

Gestion des clés, tri du courrier, aide administrative, bricolage ...

- **Aide aux repas**

Courses, préparation et aide à la prise des repas, suivi des régimes indiqués ...

- **Activités de loisirs**

Promenades, lecture, jeux de société, accompagnement, aide pour effectuer les exercices de gymnastique douce ...

En fonction des besoins, nos services peuvent intervenir de 1 heure par semaine à 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Notre fonctionnement

Votre conseiller Retraite Plus est votre interlocuteur unique. Il est à votre écoute pour organiser les prestations en fonction des besoins de la personne âgée et pour répondre à toutes vos questions.

1. Évaluation des besoins

Nous effectuons une évaluation gratuite à domicile ou par téléphone pour déterminer le type, la fréquence et la durée des prestations souhaitées. Votre conseiller vous assiste dans les démarches administratives ainsi que dans la recherche d'une prise en charge financière.

2. Choix de l'intervenant

Nous recherchons l'intervenant qui correspond le mieux à vos besoins et nous vous le présentons. Après votre accord, cette même personne vous sera

affectée quotidiennement pour toute la durée des prestations. La continuité du service sera assurée en cas d'absence.

3. Début des prestations

La mise en place s'effectue sous 24h à 48h. L'auxiliaire de vie se présente aux jours convenus et tient un cahier de liaison afin de permettre un suivi efficace. Votre conseiller reste à votre écoute pour s'assurer du bon déroulement des prestations.

Un numéro d'astreinte vous permet de nous joindre durant les week-end et les jours fériés.

Le personnel, qualifié et expérimenté, est encadré par des professionnels des services à la personne et par des travailleurs sociaux. Toutes nos structures sont titulaires de l'agrément des services à la personne.

AGRÉÉ

Qualité services à la personne

50 %

Des coûts déductibles d'impôts

ALIGNÉ

Aux tarifs des prises en charge

0 FRAIS

Pas de frais de gestion



Pour une aide adaptée,
n'hésitez pas à contacter un de nos
conseillers au 01 80 40 00 09



Retraite Plus - Pôle de maintien à domicile
Tél. 01 80 40 00 09 / Fax. 01 80 40 00 29
Email : mad@retraiteplus.fr / www.retraiteplus.fr